



## Rue Ernest Hermand

Après le coulage des bordures, l'aménagement des trottoirs et les accès riverains vont être réalisés.

Pour la partie chaussée (travaux pris en charge par le Département), l'entreprise COLAS réalisera le tapis d'enrobés mi mars.

## Mairie annexe d'Enguinegatte



Aménagement d'un bureau et d'un placard destiné à recevoir les archives, par le personnel communal.

# INFOS

## Communication Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et Préfecture du Pas de Calais/Association des Maires de France

La campagne de vaccination dans les Hauts-de France a débuté il y a près d'un mois et connaît un grand succès auprès des publics prioritaires de notre région. Depuis le début de cette campagne, une centaine de centres de vaccination ont ouvert sur le territoire régional et près de 100 000 personnes ont reçu la première dose de vaccin. Le nombre de doses du vaccin Pfizer disponibles dans les Hauts-de-France pour Février sera normalement de 126360 doses, ils devraient être complétés par des doses des

laboratoires Moderna et Astra Zeneca. Le calendrier d'approvisionnement sera très contraint en février, puisque les doses seront destinées principalement aux secondes injections. Il faut donc s'attendre à une baisse du nombre de premières injections. L'ARS et les centres de vaccination travaillent actuellement pour régler les difficultés d'accès à un rendez vous pour la seconde injection. Il est prévu d'ouvrir de nouveaux créneaux de rendez vous sur les semaines du 15 au 20 février dans les prochains jours. Des listes d'attente seront mises en place au niveau local.

Un texte est en préparation avec l'assurance maladie afin de permettre aux personnes ne pouvant se déplacer seules de bénéficier d'un bon de transport sur prescription médicale pour se rendre à leur centre de vaccination. **Prise de RDV : plateforme 7j/7 de 8h à 18h au 03.92.04.34.71**



**Vous êtes (avez été) victime de la part d'un proche ou d'un inconnu :**

- Agression sexuelle
- Violences
- Vol simple ou aggravé
- Escroquerie
- Abandon de famille...

Vous avez droit à un accompagnement gratuit et confidentiel.

FRANCE VICTIMES 62 VOUS ÉCOUTE VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE.

- **L'analyse de votre situation et de vos besoins**
  - **Un soutien psychologique**
  - **L'information sur vos droits**
  - **Un accompagnement dans vos démarches**
- Une orientation adaptée vers des partenaires** (avocats, experts, psychologues, assistants sociaux, notaires, huissiers...)

**Antenne de St Omer**

**Sur rendez vous au 03.21.71.62.00**

Mail : [contact@francevictimes62.fr](mailto:contact@francevictimes62.fr)

Site internet : [www.france-victimes62.fr](http://www.france-victimes62.fr)

Permanences les plus proches : Maisons des Services publics de Fauquembergues et de Théroouanne



## BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE



Entre février et avril 2021, l'Insee réalise une **enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## Médiathèque

Horaires depuis le couvre feu

Lundi 15h30 à 17h30-Mercredi 14h30 à 16h30-Samedi 10h à 11h30

## Votre bulletin d'informations



## EDITO

Mesdames, Messieurs,

Avec l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et d'un plan national de prévention des déchets qui préconisent le développement d'une économie circulaire visant à développer une politique de valorisation des matières, les collectivités territoriales sont invitées à terme à modifier leur vision des déchets dont elles assument la compétence.

Les schémas de collecte collective tels que nous les connaissons actuellement vont évoluer dans les prochaines années et nécessitent une adaptation des territoires afin d'atteindre ces objectifs tout en recherchant la maîtrise des coûts.

La Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer (CAPSO) compétente en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers en partenariat avec l'industrie papetière du territoire a souhaité mener une réflexion concernant le recyclage du papier/carton privilégiant l'économie circulaire notamment en favorisant la boucle locale de valorisation de ces matériaux.

La CAPSO vient donc d'installer récemment sur notre commune deux bornes d'apport volontaire de récupération du papier /carton , **l'une Allée des Galibots près du groupe scolaire de l'Hermitage , la seconde rue de Théroouanne sur le parking à côté de l'église St Jacques.**

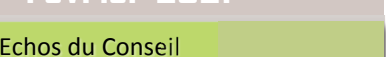
L'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école de l'Hermitage s'engageant à faire la promotion du tri du papier / carton auprès de ses adhérents, familles et enfants, une convention tripartite a donc été signée entre l'APE, la CAPSO et la Commune .

La CAPSO reversera à l'association APE participant à cette démarche incitative une partie des recettes générées par la revente des papiers/cartons aux papetiers.

Adoptons tous dorénavant un geste volontaire et citoyen en alimentant ces bennes de collecte !

Hervé Dupont

Maire Enquin lez Guinegatte



## Février 2021

Les Echos du Conseil

Travaux

Infos

Site internet : [www.enquinlezguinegatte.fr](http://www.enquinlezguinegatte.fr)



Mairie Enquin



# LES ÉCHOS DU CONSEIL

Réunion du 26 janvier 2021

## Renouvellement du bureau de l'AFR

**Rapporteur : Frédéric PICQUET**

Conformément aux articles du Code rural et de la pêche, il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement d'Enguinegatte.

Les membres du bureau sont élus pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal doit désigner 4 membres parmi les propriétaires de parcelles inclus dans le périmètre de remembrement

Le conseil municipal après consultation des membres actuels de l'AFR, désigne : M PEINTE Maxime, M ROCHE Claude, M LECAT Gérard et M JENNEQUIN Jean-Marie.

## Parc éolien de la Lys

**Rapporteur : Hervé DUPONT**

Par arrêté préfectoral du 4 janvier 2021, une enquête publique se déroulera en mairie de Lisbourg du 1er février au 5 mars 2021 pour le projet éolien déposé par la sté ENERTRAG pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Lisbourg de 7 machines (2 à 125m et 5 à 135 m) et 3 postes de livraison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à 19 voix contre et 4 abstentions au projet éolien de la Lys.

## Pacte de gouvernance de la CAPSO

**Rapporteur : Hervé DUPONT**

L'élaboration d'un pacte de gouvernance 2020-2026 a pour but de définir le fonctionnement de la CAPSO (division en 4 pôles territoriaux, 4 1er Vice Président territoriaux, commissions thématiques et cycle délibératif) et les relations avec les communes membres (concertation, mutualisation de services).

Ce document est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes de la CAPSO.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la CAPSO.

## Présentation du fonds de concours CAPSO

**Rapporteur : Hervé DUPONT**

La CAPSO a mis en place dès 2017 un fonds de concours destinés aux communes membres. Pour 2021-2023, cette enveloppe destinée à financer les investissements des communes a été révisée.

Elle s'élève à 50 000 € par commune de moins de 2000 habitants (au-delà majoration de 5€/hab).

Les opérations subventionnables doivent s'élever à 30 000 € HT minimum (bâtiment et voirie).

Le taux de financement ne peut pas être supérieur à 30 %.

Si l'ordre de travaux est lancé avant le 01/09/2021, une bonification de 10 % est appliquée.

Une bonification de 10 000 € est accordée pour les opérations visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics.

## Présentation de la Dotation de solidarité intercommunale

**Rapporteur : Fabien BUIRE**

La CAPSO a décidé de procéder au versement d'une partie de sa fiscalité aux communes membres en fonction d'un certain nombre de critères.

**L'enveloppe a été fixée à 1 M €.**

**Le revenu par habitant (12%) :** une commune ayant un revenu par habitant faible sera proportionnellement plus accompagnée qu'une commune de même taille avec un revenu plus élevé.

**Potentiel fiscal (28%) :** une commune ayant un potentiel fiscal faible sera proportionnellement plus accompagnée qu'une commune de même taille avec un potentiel fiscal plus élevé.

**Effort fiscal (40%) :** une commune ayant un effort fiscal faible sera proportionnellement moins accompagnée qu'une commune de même taille avec un effort fiscal plus élevé.

La répartition entre chaque commune se fait en fonction de l'écart entre le critère par habitant de la commune et la moyenne de la CAPSO.

**Centralité (10 %) :** capacité de la commune à offrir des biens et des services (population/emploi/scolarité/santé/tourisme/sport/culture). L'enveloppe correspondant à ce critère est répartie entre les 8 premières communes.

Cette dotation est versée avec un mécanisme de lissage :  
50 % en 2021 - 75 % en 2022 - 100 % en 2023.

**Pour notre commune :**

**6 634 € en 2021 - 9 951 € en 2022 - 13 268 € en 2023**

## Elections Régionales et départementales

**Rapporteur : Hervé DUPONT**

Le renouvellement des conseils régionaux et départementaux se tiendra en juin 2021.

Les bureaux de vote seront dédoublés.

## Aide aux primo-accédants

**Rapporteur : Valérie MOUIN**

Depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accès à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 520 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

Cette aide a évolué en 2019 pour notamment répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Hauts-de-France permettant l'octroi d'une aide supplémentaire de 6 000 € pour l'acquisition et l'amélioration durable des logements. Ce dispositif régional a été prolongé et se terminera le 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat, il est envisagé de revoir le règlement de cette mesure afin de l'adapter aux besoins du territoire et de sa population.

En attendant, le conseil communautaire de la CAPSO a décidé de reconduire cette aide à l'accès à la propriété destinée aux primo-accédants pour l'année 2021 en conservant les critères de 2019-2020, à savoir :

- Ne jamais avoir été propriétaire ;
- Être âgé de 30 ans au maximum ;
- Acheter un bien achevé avant 1948 ;
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum ;
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Et de maintenir l'enveloppe financière de 200 000 € par an (soit 50 dossiers).

Les acquéreurs pourront bénéficier de cette aide uniquement pour un achat sur une commune contribuant à l'aide pour un montant compris entre 2 000 € et 4 000 €.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide :  
**D'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide**  
**De fixer le montant de la subvention par logement à 2000 €**

**De retenir éligibles les 4 premiers dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1er janvier 2021.**